



Demande d'autorisation d'absence
Relative à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique

(décret N°82-447 du 28 mai 1982 modifié par décret N°2012-224 du 16 février 2012 & arrêté du 29 août 2014 relatif aux modalités d'application aux personnels relevant du ministère de l'éducation nationale)

A établir en un seul exemplaire et retour à votre IEN de circonscription

Partie à remplir par l'intéressé(e)

NOM et PRENOMS :

AFFECTATION :

FONCTION :

REUNION D'INFORMATION SYNDICALE :

Durée : le

le matin

l'après-midi

A

le

Signature :

Partie réservée au Directeur (directrice) de l'école :

ORGANISATION DU SERVICE PENDANT L'ABSENCE

Tous les élèves peuvent être accueillis par les autres maîtres d'école

La nomination d'un remplaçant est indispensable. Préciser les raisons :

A

Le

Signature :

Partie réservée à l'I.E.N

avis favorable (tous les élèves sont accueillis)

avis défavorable (tous les élèves ne peuvent être accueillis)

IMPORTANT : conformément aux dispositions de l'Art-05 de l'arrêté du 29 août 2014 relatif aux modalités d'application aux personnels relevant du ministère de l'éducation nationale, la présente demande devra être formulée au moins **48heures** avant la date de la réunion.